

Reconnaissance du Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite

GENÈVE, le 8 août 1963,

*Quatre cent cinquante-et-unième circulaire
aux Comités centraux des Sociétés nationales
de la Croix-Rouge
(Croissant-Rouge, Lion-et-Soleil-Rouge)*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Comité international de la Croix-Rouge a, en date du 8 août 1963, prononcé la reconnaissance officielle du Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite.

C'est par une lettre datée du 1^{er} août 1963 que la nouvelle Société a sollicité sa reconnaissance. A l'appui de sa demande étaient joints le Décret promulgué le 8 juin 1963 par le Gouvernement de l'Arabie saoudite, reconnaissant la Société comme auxiliaire du Service de santé militaire, les Statuts de celle-ci ainsi qu'un rapport d'activité.

Ces documents ont montré que les dix conditions prévues pour la reconnaissance d'une nouvelle Société par le Comité international étaient dûment remplies. Ils ont fait également l'objet d'un examen conjoint avec le Secrétariat de la Ligue.

Cette reconnaissance, que le Comité international de la Croix-Rouge est heureux de pouvoir annoncer au monde de la Croix-Rouge, porte à 99 le nombre des Sociétés membres de la Croix-Rouge internationale.

COMITÉ INTERNATIONAL

La nouvelle Société nationale succède à la Société de secours de l'Arabie saoudite, créée en 1935 pour apporter aide et assistance aux pèlerins de la Mecque. Elle en a repris le personnel, les biens et les tâches, dès le début de l'année 1963. Outre l'assistance à ces pèlerins, dont le nombre, chaque année, dépasse le million, la Société entreprend plusieurs autres tâches, telles que la formation de personnel infirmier et d'équipes volontaires de premiers secours, l'enseignement du secourisme, notamment parmi la jeunesse, la création de banques de sang, etc.

Le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré aux Conventions de Genève de 1949 le 18 mai 1963.

La Société est présidée par M. Abdul-Aziz Al-Mudarres. Elle a son siège à Er Riad.

Le Comité international de la Croix-Rouge est heureux de recevoir cette nouvelle Société au sein de la Croix-Rouge internationale et de l'accréditer, par la présente circulaire, auprès des autres Sociétés nationales, en la recommandant à leur accueil le meilleur. Il formule des vœux sincères pour son avenir et le succès de son œuvre charitable.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

Léopold BOISSIER

Président